



Tabac et mineurs suite

Rubrique : actualités - Date : vendredi 7 juillet 2006

L'AFP revient sur l'enquête menée par le Comité national contre le tabagisme, concernant la vente de tabac au moins de 16 ans dans les bars -tabac (voir aussi revue de presse d'hier- Le Figaro). Rapportant que selon le CNCT, cette interdiction est « largement inappliquée » puisque plus de 70% des bar-tabac et tabac-presse testés ont accepté de vendre un paquet de cigarettes à un jeune de moins de 16 ans qu'ils ne connaissaient pas, l'agence souligne que malgré tout, pour le CNCT, la loi est utile car parmi les 26% de débitants qui ont refusé la vente aux moins de 16 ans, 70% l'ont fait au motif de cette loi. L'agence qui observe par ailleurs que 45% des débitants ne respectent pas la loi, parce que l'affichette d'interdiction de vente aux moins de 16 ans n'est pas présente ou non-conforme, souligne également que dans près de la moitié des débits de tabac visités, des publicités et promotions pour le tabac sont bien visibles, alors que selon le CNCT, les adolescents sont « particulièrement sensibles » à ce type de promotions.

LIBERATION reprend l'information en brève

A noter une deuxième dépêche sur les protestations de la Confédération nationale des débitants de tabac qui s'inscrit « en faux contre les résultats et la méthode de cette opération de testing qui n'a rien à voir avec un sondage, encore moins avec une enquête sérieuse ». René Le Pape, président de la Confédération, qui affirme « cela fait trois ans qu'à la demande de la Confédération (...) l'interdiction de vente aux moins de 16 ans est appliquée par les buralistes (...) alors que les décrets d'application ne sont parus que depuis deux ans », ajoute « nous n'avons été informés d'aucune plainte, ni de problème majeur concernant l'application de cette mesure ». Indiquant que pour la Confédération, ce type d'opération risque de perturber les travaux de la mission parlementaire sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'agence souligne que les buralistes dénoncent un climat de « stigmatisation contre les fumeurs et contre les buralistes que certains essaient d'instaurer ».

LES ECHOS qui rappelle les résultats de l'enquête, rapporte les propos de René Le Pape.

LE FIGARO note qu'à la suite de cette enquête, la Confédération des débitants de tabac dénonce « un climat de stigmatisation contre les fumeurs et contre les buralistes ... ».

« Fumoirs »

LA CROIX qui indique en titre que « « les fumoirs » font débat à l'Assemblée nationale », précise que cette question a été hier au centre des débats de la quatrième table ronde organisée par la mission d'information sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics. Rappelant que c'est le ministère de la santé qui a fait la proposition d'installer des fumoirs hermétiquement clos et ventilés dans les bars et restaurants, le journal souligne que le député Yves Bur, favorable à l'interdiction totale, « n'a pas caché son hostilité » à cette dérogation, déclarant qu'en Italie « à peine 1,5% des restaurateurs (...) ont choisi d'aménager ces espaces » car « cela suppose des investissements financiers très importants ». D'après le quotidien, cette idée de fumoirs a en revanche été défendue par le vice président confédéral de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie pour qui « Il faut laisser à chaque chef d'entreprise la possibilité de faire ou non les investissements nécessaires pour l'aménagement de ces espaces de liberté », alors que pour sa part

le directeur du Syndicat national des hôteliers restaurateurs, cafetiers, traiteurs est « apparu beaucoup plus en retrait », estimant « ces fumoirs risquent de ne pas être faciles à installer (...) la question de l'interdiction totale mérite d'être posée ». D'après La Croix, les conclusions de la mission d'information sont prévues pour octobre.